

Décret n° 2012 - 979 du 24 septembre 2012  
portant ratification de l'accord de prêt entre la Banque arabe pour le  
développement économique en Afrique et la République du Congo, pour le  
financement du projet de réhabilitation de l'hôpital Blanche Gomes, phase II

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 21 - 2012 du 24 septembre 2012 autorisant la ratification de  
l'accord de prêt entre la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et  
la République du Congo, pour le financement du projet de réhabilitation de l'hôpital  
Blanche Gomes, phase II ;

Vu le décret n° 2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux ministres et  
fixant la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011-737 du 12 décembre 2011 modifiant la composition du  
Gouvernement.

DECRETE :

**Article premier :** Est ratifié l'accord de prêt entre la Banque arabe pour le  
développement économique en Afrique et la République du Congo, pour le financement du  
projet de réhabilitation de l'hôpital Blanche Gomes, phase II dont le texte est annexé  
au présent décret.

**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la  
République du Congo.

2012 - 979

Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2012

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la santé et de la population,

Le ministre des finances, du budget  
et du portefeuille public,

Georges MOYEN.-

Gilbert ONDONGO.-